

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
 ARRONDISSEMENT D'ALTKIRCH



Mairie de HUNDSBACH
 18, rue Principale
 68130 HUNDSBACH

Tél. : 03 89 07 81 95
 Fax : 03 89 07 80 70

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
 CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUNDSBACH
 DE LA SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023**

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 8

Sous la présidence de M. RUFİ Philippe, Maire,

Étaient présents : (7)

Mesdames et Messieurs, BAUMLIN Thomas, 1^{er} adjoint au Maire, LONSKI Etienne, 2^{ème} adjoint au Maire, EHENY Lionel, GRAHN Sabine, LANG Annick, RUEFF Martin, SIMON Pascal,

Était excusée sans représentation : (1)

Madame PELLOUX Sylvie,

Étaient non excusés : (2)

Madame COLIN Marie, Monsieur SCHWEITZER Didier.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance :
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2023

Administration générale, finances

3. Etat des dépenses
4. Sécurité routière

Vie associative

5. Animations de fin d'année

Urbanisme

6. Terrain source
7. Terrain chapelle
8. Courriers reçus
9. Création sentier découverte
10. Dossiers déposés

Communications diverses

11. Ecole
12. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Lionel Ehny est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance assisté par Mme MEYER Martine, secrétaire de mairie.

2. Approbation du PV de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance du 3 juillet 2023 a été envoyé aux conseillers municipaux par mail. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. Etat des dépenses

Monsieur le Maire présente aux conseillers l'état des dépenses. Il n'y a pas de remarques particulières de la part de l'assemblée.

4. Sécurité routière

4.1 – Vidéo protection

Les services de la gendarmerie ont présenté une étude pour la mise en place d'un système vidéo protection dans le village. Quatre points stratégiques ont été relevés. Le conseil municipal donne son accord pour l'établissement de devis et pour effectuer les demandes de subventions.

Contrôle de légalité :	02/11/2023	Publication :	02/11/2023
N° délibération :	2023 DCM 09 11 - 01	Nomenclature ACTES	1.1.2

4.2 – Mise en place de coussins berlinois et chicanes

Les conseillers municipaux ont fait le tour de la commune pour relever les points où la circulation devient de plus en plus excessive.

Ils ont décidé les mises en place suivantes :

- Coussins berlinois : rue de Willer, rue Principale.
- Une priorité à droite rue du Panorama.
- Remise en place des chicanes.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le renouvellement de la couche de roulement a été repoussée au mois d'avril 2024.

5. Animations de fin d'année

- Aînés : les conseillers ont décidé de refaire les paniers garnis pour ce Noël. Plusieurs propositions seront faites lors de la prochaine réunion.
- Halloween : l'animation sera reconduite pour le 31 octobre.
- Novembre : la cérémonie aura lieu le dimanche 12 novembre.
- Saint Nicolas : l'animation est prévue pour le 5 décembre au dépôt communal. Un comité d'organisation a été mis en place.

6. Terrain source

6.1 Courrier ATC

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un courrier de l'entreprise ATC pour l'acquisition de la parcelle communale cadastrée section 03 n° 122 au lieu-dit « Sandacker ». L'entreprise ATC paye un loyer pour l'antenne relais qu'Orange a installé il y a quelques années.

Sur cette parcelle se trouve une source et un puit qui alimentent les fontaines communales et une réserve d'eau pour les agriculteurs.

Sachant qu'il y a lieu de préserver et reconquérir les ressources en eau et d'accroître le périmètre de protection des sources existantes, les membres du conseil municipal ont décidé à l'unanimité de s'opposer à la vente de cette parcelle.

La commune donne donc un avis défavorable à la demande de la société ATC.

6.2 Courrier de Monsieur PFLIMLIN Jean-Georges

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un courrier de Monsieur PFLIMLIN Jean-Georges pour l'acquisition d'une partie de la parcelle communale cadastrée section 03 n° 122 au lieu-dit Sandacker. Monsieur PFLIMLIN Jean-Georges souhaite acquérir environ 2 ares et prendra à sa charge les frais de géomètre et de notaire.

Sur cette parcelle communale se trouve une source et un puits qui alimentent les fontaines communales et une réserve d'eau pour les agriculteurs.

En outre, il existe un droit de priorité en faveur de la société ATC, qui loue actuellement une partie de la parcelle concernée

Sachant qu'il y a lieu de préserver et reconquérir les ressources en eau et d'accroître le périmètre de protection des sources existantes, les membres du conseil municipal ont décidé à la majorité, de s'opposer à la vente d'une partie de cette parcelle.

La commune donne donc un avis défavorable à la demande de Monsieur PFLIMLIN Jean-Georges.

7. Terrain chapelle

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le terrain appartenant pour moitié à M. Groll Martin et pour l'autre moitié à la Mense épiscopale sera sans doute mis en vente.

Monsieur le Maire reçoit Monsieur Steiner, de la Mense Episcopale le 20 septembre prochain. Une information complémentaire sera faite lors de la prochaine séance.

8. Courrier reçu

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée une lettre recommandée de Mme Brigitte Ruetsch concernant les inondations de cette année. Elle évoque en particulier le fait que le pont devant chez elle n'est pas curé.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a fait déplacer déjà plusieurs responsables d'entreprise pour demander un devis. Tous les intervenants ont sensibilisé Monsieur le Maire sur le fait que dans l'état actuel un curage sous le pont ne servirait à rien, on ne créerait qu'une cuvette ne permettant pas une évacuation plus rapide des eaux en amont.

En effet tant que le fossé en aval n'est pas curé, cela ne servirait à rien. Problème : en aval de ce fossé, les riverains sont propriétaires jusqu'au milieu du cours d'eau. La commune ne peut pas intervenir.

Monsieur le Maire propose de réunir tous les propriétaires riverains du fossé.

9. Création sentier pédestre

Monsieur Lionel Ehny présente les conclusions sur le projet de création d'un sentier pédestre dans la commune. Les conseillers municipaux ont fait le parcours et ont approuvé le principe.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a possibilité de mandater le Club Vosgien pour effectuer le balisage.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- De mandater le Club Vosgien pour effectuer le balisage du sentier. Un coût de 70€ / kilomètre sera demandé.
- D'étudier les endroits stratégiques où il y a lieu d'implanter des bancs et des panneaux d'information.

Contrôle de légalité :	02/11/2023	Publication :	02/11/2023
N° délibération :	2023 DCM 09 11 - 02	Nomenclature ACTES	1.1.2

10. Urbanisme – dossiers déposés

- CU SCP Koenig et Baumlin : rue Principale
- CU SCP Heim-Chassignet : rue des Ruisseaux
- DP Du panier au jardin - Construction tunnel maraicher : avis favorable
- PC Baumann Agnès – Construction maison individuelle : avis favorable

11. Communications diverses

- Ecole : Monsieur le Maire informe l'assemblée que les horaires du transport scolaire ont été modifiés. Dorénavant, à titre d'essai, le bus du regroupement scolaire s'arrête devant l'école rue Principale au lieu de la rue de Willer.

Monsieur le Maire lève la séance à 23h30.